PROTOCOLE DE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE EN DISTANCIEL

Activation exceptionnelle – causes d'intempéries

1. Cadre général

- Le distanciel est activé **sur décision du chef d'établissement**, après information officielle des familles via l'ENT.
- Il s'agit d'un **enseignement adapté**, allégé, priorisant la continuité et non la performance.
- Le principe retenu est : **asynchrone majoritaire** (dépôt de consignes sur l'ENT) **/ synchrone ponctuel** (classes virtuelles limitées pour répondre aux questions des élèves)

---

2. Rôle des élèves

- Consulter l'ENT / Pronote chaque matin.
- Réaliser le travail **dans la journée ou sur 48 h** selon les consignes.
- Contacter l'enseignant via la messagerie ENT en cas de difficulté.
- Respecter les règles de comportement numérique (charte).

---

3. Rôle des familles

- Veiller à la consultation quotidienne de l'ENT.
- Aider à l'organisation du temps de travail (sans se substituer à l'élève).
- Informer le professeur principal ou la vie scolaire en cas d'impossibilité technique.

---

4. Cas des élèves sans accès numérique

- Travaux papier possibles si la situation dure (contacter l'établissement).